

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Noxima_Cyphe

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2022-0019

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0028546-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	2
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta SPC 1	2
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	3
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	6
6. Autres informations	7
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	7
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta SPC 2	8
2. Composition du méta-RCP	9
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	9
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	9
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	11
6. Autres informations	13
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	13

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Noxima_Cyphe

1.2. Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	NOXIMA
	Adresse	Carrefour Jean Monnet 60200 COMPIEGNE France
Numéro de l'autorisation	BE2022-0019	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0028546-0000	
Date de l'autorisation	18/06/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	18/06/2027	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Noxima
Adresse du fabricant	Carrefour Jean Monnet, BP 20101 60201 Compiègne France
Emplacement des sites de fabrication	Carrefour Jean Monnet, BP 20101 60201 Compiègne France

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1284 - 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical Company Ltd.
Adresse du fabricant	27-1 Shinkawa 2-chome, Chuo-ku 104-8260 Tokyo Japon
Emplacement des sites de fabrication	Aza – Sabishirotai, Oaza-Misawa, Misawa 033-0022 Aomori Japon

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)		Substance active	39515-40-7	254-484-5	0,05 - 0,5

2.2. Type(s) de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)		Substance active	39515-40-7	254-484-5	0,5 - 0,5

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one and reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans in accordance with local/regional/national/international

regulation

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Appât sous forme de gel contre les blattes

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Appât sous forme de gel contre les blattes (blatte germanique, blatte orientale, blatte américaine et blatte à bandes brunes)

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Blattella germanica*
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: tous

Nom scientifique: *Blatta orientalis*
Nom commun: Blatte orientale
Stade de développement: Tous

Nom scientifique: *Periplaneta americana*
Nom commun: Blatte américaine
Stade de développement: Tous

Nom scientifique: *Supella longipalpa*
Nom commun: Blatte à bandes brunes
Stade de développement: tous

Domaine d'utilisation

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât sous forme de gel appliqué par gouttes

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:

Doses d'application :

- gel :

- faible infestation : 0,1 g ou 2 gouttelettes (0,05 g, 5 mm de diamètre)/m²

- forte infestation : 0,3 g (6 gouttelettes, 0,05 g, diamètre 5 mm)/m²

Fréquence : en fonction des besoins, selon la réinfestation, sans dépasser 11 applications par an

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p><u>Professionnels</u> Cartouche PE, 30 ou 35 g</p> <p><u>Non-professionnels</u> Seringue PE, 25, 30 ou 35 g</p> <p>Les cartouches sont conditionnées en carton kraft contenant 100 cartouches.</p> <p>Les seringues sont conditionnées à l'unité sous blister carton.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Gel en cartouche ou en seringue : appliquer des gouttes de produit dans les zones sujettes aux blattes (zones humides et chaudes telles que les conduits de chauffage, les boîtiers des compteurs électriques, sous les éviers, les réfrigérateurs...) et dans les fissures et les interstices.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas exposer les gouttes d'appât à la lumière du soleil.
Avant le traitement, retirer toute source naturelle de nourriture de la zone infestée pour favoriser l'ingestion du gel.
Renouveler l'application en cas de nouvelle infestation.
Toujours lire l'étiquette avant utilisation et respecter les doses d'application et les conditions d'utilisation.
Se conformer aux consignes d'utilisation.
Vérifier l'appât une fois par semaine pour vérifier si le point d'appâtage est endommagés ou si l'appât doit être appliqué de nouveau.
Ne pas appliquer les gouttes de gel sur des matériaux absorbants.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas utiliser directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons ou encore des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'entrer directement en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons ou du bétail
Placer le produit uniquement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux domestiques.
Contient de la cyphénothrine (pyréthroïdes). Les chats sont extrêmement sensibles à la toxicité des pyréthrinoïdes. Maintenez-les à l'écart.

Pour les utilisateurs professionnels :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails des effets directs ou indirects probables :

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Consignes de premiers secours :

- EN CAS D'INHALATION : Sans objet.
- EN CAS D'INGESTION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesures d'urgence pour la protection de l'environnement en cas d'accident :

- Ne pas jeter dans les égouts, les cours d'eau ou les environnements naturels. Tenir le produit à l'écart des égouts, des eaux de surface, des sols, des étangs et des eaux de ruissellement.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Il est interdit de jeter cet emballage dans l'environnement naturel. Ne pas contaminer les eaux ou le sol avec des déchets. Ne pas les vider dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminer ce matériau et son récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver l'étiquette ou les étiquettes sur le récipient.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker conformément aux réglementations en vigueur.

Maintenir le récipient bien fermé dans un local aéré, à l'abri de la lumière, dans l'emballage d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Durée de conservation : 6 mois (seringue)/12 mois (tubes PE)

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Noxiblatte 2000	Marché: BE
	Day One Gel	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0028546-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)		Substance active	39515-40-7	254-484-5	0,5

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)		Substance active	39515-40-7	254-484-5	0,05 - 0,05

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one and reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
 Recueillir le produit répandu.
 Éliminer le contenu dans in accordance with local/regional/national/international regulation

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Appât sous forme de gel contre les fourmis_intérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Appât sous forme de gel contre les fourmis, y compris les nids.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmi noire des jardins Stade de développement: tous Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi d'Argentine Stade de développement: tous Nom scientifique: Monomorium pharaonis Nom commun: Fourmi pharaon Stade de développement: tous
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât sous forme de gel appliqué par gouttes
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Doses d'application : - gel : 3 g/m ² (20 gouttes, 0,15 g, 5 mm de diamètre) Fréquence : en fonction des besoins, selon la réinfestation, sans dépasser 11 applications par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Tube PE, 15 ou 20 g. Les tubes sont conditionnés sous blister carton de 1 ou 2 tube(s).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Gel en tube : appliquer de petites gouttes du produit dans les zones de passage des fourmis.
Pour la destruction du nid, appliquer des gouttes près des entrées du nid.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas exposer les gouttes d'appât à la lumière du soleil.
Avant le traitement, retirer toute source naturelle de nourriture de la zone infestée pour favoriser l'ingestion du gel.
Renouveler l'application en cas de nouvelle infestation.
Toujours lire l'étiquette avant utilisation et respecter les doses d'application et les conditions d'utilisation.
Se conformer aux consignes d'utilisation.
Vérifier l'appât une fois par semaine pour vérifier si le point d'appâtage est endommagés ou si l'appât doit être appliqué de nouveau.
Ne pas appliquer les gouttes de gel sur des matériaux absorbants.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas utiliser directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons ou encore des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'entrer directement en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons ou du bétail

Placer le produit uniquement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux domestiques.
Contient de la cyphénothrine (pyréthroïdes). Les chats sont extrêmement sensibles à la toxicité des pyréthrinoïdes. Maintenez-les à l'écart.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails des effets directs ou indirects probables:
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Consignes de premiers secours :

- EN CAS D'INHALATION : Sans objet.
- EN CAS D'INGESTION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesures d'urgence pour la protection de l'environnement en cas d'accident :

- Ne pas jeter dans les égouts, les cours d'eau ou les environnements naturels. Tenir le produit à l'écart des égouts, des eaux de surface, des sols, des étangs et des eaux de ruissellement.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Il est interdit de jeter cet emballage dans l'environnement naturel. Ne pas contaminer les eaux ou le sol avec des déchets. Ne pas les vider dans les égouts ou les cours d'eau.
Éliminer ce matériau et son récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver l'étiquette ou les étiquettes sur le récipient.

--

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker conformément aux réglementations en vigueur. Maintenir le récipient bien fermé dans un local aéré, à l'abri de la lumière, dans l'emballage d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Durée de conservation : 12 mois (tubes PE).
--

6. Autres informations

--

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Formicide Ultra	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0028546-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
------------	-----------	----------	------------	-----------	------------

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)		Substance active	39515-40-7	254-484-5	0,05
